

Etre acteur de son parcours d'évolution professionnelle, mobiliser ses droits et identifier les acteurs

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Travailleurs en situation de handicap, travaillant en ESAT ou EA

Durée

5 jours

Organisme de formation

➔ Axe Formation Insertion

Lieux & dates

➔ Groupe 1

ANGOULEME

Les 14 & 15 avr. 2022

+ Les 5 & 6 mai 2022

+ Le 12 mai 2022

➔ Groupe 2

BORDEAUX

Les 3 & 4 mai 2022

+ Du 17 au 19 mai 2022

➔ Groupe 3

LIMOGES

Du 4 au 6 mai 2022

+ Les 19 & 20 mai 2022

➔ Groupe 4

AGEN

Les 13 & 14 juin 2022

+ Du 27 au 29 juin 2022

➔ Groupe 5

NIORT

Les 26 & 27 sep. 2022

+ Du 10 au 12 oct. 2022

➔ Groupe 6

PAU

Les 23 & 24 nov. 2022

+ Du 7 au 9 déc. 2022

Interlocuteur Opcos Santé

Sabrina EMERY, Assistante Support

formationscollectivesNA@opco-sante.fr

Contexte

Les travailleurs en situation de handicap font partie des personnes les plus fragiles en matière d'insertion professionnelle et d'évolution, et il est plus que nécessaire qu'ils puissent connaître tous les possibles en matière d'orientation professionnelle et travailler sur leur projet ; d'autant plus qu'il n'est pas souvent évident pour les travailleurs de pointer leurs envies professionnelles, ni déceler leurs compétences. Certains sauront précisément vers quel projet se tourner et comment y accéder mais bien souvent, la plupart ne savent pas réellement vers quel parcours professionnel s'orienter, ni comment y arriver et n'ose pas poser de questions par manque de confiance. D'autres peuvent avoir à l'opposé des idées bien précises mais qui ne sont pas adaptées. Enfin, bien souvent, beaucoup de travailleurs attendent qu'on leur donne toutes les solutions sans réellement essayer de les trouver de leur côté.

Par contre, on peut se rendre compte qu'une formation à l'extérieur de l'ESAT, impulse souvent une plus grande motivation à être acteur de son projet professionnel, notamment grâce aux contacts riches entre les participants (effet de groupe).

A l'aube de la mise en place du décret du décret d'application du 27 mai 2019 de la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel (septembre 2018), il semble plus que nécessaire de donner toutes les informations nécessaires et un accompagnement aboutissant à une meilleure et pérenne intégration en milieu professionnel. Ceci en aidant les travailleurs à identifier ses compétences, définir ses faiblesses, à comprendre les étapes nécessaires à l'élaboration d'un projet professionnel (formation, RAE/VAE, mise à disposition, stage) et à connaître les différents types d'accompagnement possible (les différents dispositifs d'insertion, les personnes ressources, tuteur) ; tout en liant les envies professionnelles aux envies ou impératifs personnels.

Objectifs

- ➔ Identifier ses compétences, tant dans le savoir, savoir-faire et savoir être (référentiel CléA) en faisant le point sur son parcours professionnel et personnel
- ➔ Elaborer un projet professionnel en prenant en compte ses envies, ses attentes, ses besoins, sa vie personnelle
- ➔ Devenir acteur de son projet professionnel en se projetant et en prenant confiance en soi pour permettre une mise à jour des souhaits d'évolution
- ➔ Faire le lien entre son projet et ses compétences, attentes et impératifs pour être sûr de la faisabilité du projet et pour comprendre les étapes nécessaires avant l'aboutissement du projet
- ➔ Prendre connaissance des dispositifs existants pour élaborer son projet professionnel : formation, apprentissage en situation de travail, mobilités, CPF,

PMSMP, RAE et VAE, ainsi que les personnes ressources (réfèrent, CAP Emploi, Sameth)

- ⇒ Elaborer activement un plan d'action pour réaliser son projet professionnel, savoir en parler professionnellement et mettre en place une collaboration efficace et de confiance en ESAT et EA
 - ⇒ Adopter une posture professionnelle et être acteur de son projet professionnel
- Développer une posture professionnelle et sa confiance en soi

Prérequis

Aucun pré-requis

Contenu

1. Définition du parcours d'évolution professionnelle : désirs, compétences (savoir, savoir être et savoir-faire), dans la sphère professionnelle et personnelle

- ⇒ Echange, réalisation de grilles de compétences, de bilan cognitif, de questionnaire

2. Mise en relation de la sphère professionnelle et personnelle pour déterminer la faisabilité du projet, l'orienter, concevoir les étapes d'évolution

3. Le cadre légal de l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers le milieu professionnel

- ⇒ Les sept outils de la loi 2002-2
- ⇒ La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et les décrets d'application
- ⇒ La loi de septembre 2018 Pour la liberté de choisir son avenir professionnel

3. Les outils, les moyens, les personnes ressources

4. Elaborer son projet professionnel et devenir acteur : le plan d'action

5. Parler de son parcours professionnel et de son plan d'action

- ⇒ Bilan de fin de formation : bilan avec les référents et bilan de fin de formation oral et écrit (questionnaire de satisfaction)
- ⇒ Identification des besoins d'accompagnement des stagiaires en lien avec l'insertion professionnelle
- ⇒ Réflexion et recherche de stratégies pour répondre à ces besoins